



Rapport d'activité

2025

Pôle Cohésion Sociale

*Dispositif d'Intervention Sociale
en Commissariat et en Gendarmerie*

Siège social

146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	3
1. L'Asfad.....	3
1.1. Présentation générale de l'Asfad.....	3
1.2 La raison d'être de l'Asfad	3
1.3 Le projet de fusion, la naissance d'Alterra, les solidarités comme engagement	4
2. Présentation du pôle et du service	4
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale	4
2.2 Les Intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie.....	6
2.3 Les missions de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie	8
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS	8
1. Synthèse du rapport d'activité	8
2. Les chiffres clés	9
LES DONNÉES DE L'ACTIVITÉ	9
LES VIGNETTES POUR ILLUSTRER LE TRAVAIL MENÉ	12
1. Vignette clinique secteur police sur les violences conjugales au sein du couple âgé	13
2. Vignette clinique secteur gendarmerie : focus sur l'accompagnement au deuil	14
3. Vignette clinique secteur gendarmerie : une situation concrète d'accompagnement au deuil.....	14
LES TEMPS INSTITUTIONNELS ET PARTENARIAUX	16
POUR 2026.....	17
GLOSSAIRE	18

1. L'Asfad

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 :

- 183 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 50 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2025 : 14,3 M€
- 18 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 44 bénévoles d'intervention en 2025

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad :

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

1.3 Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1^{er} juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

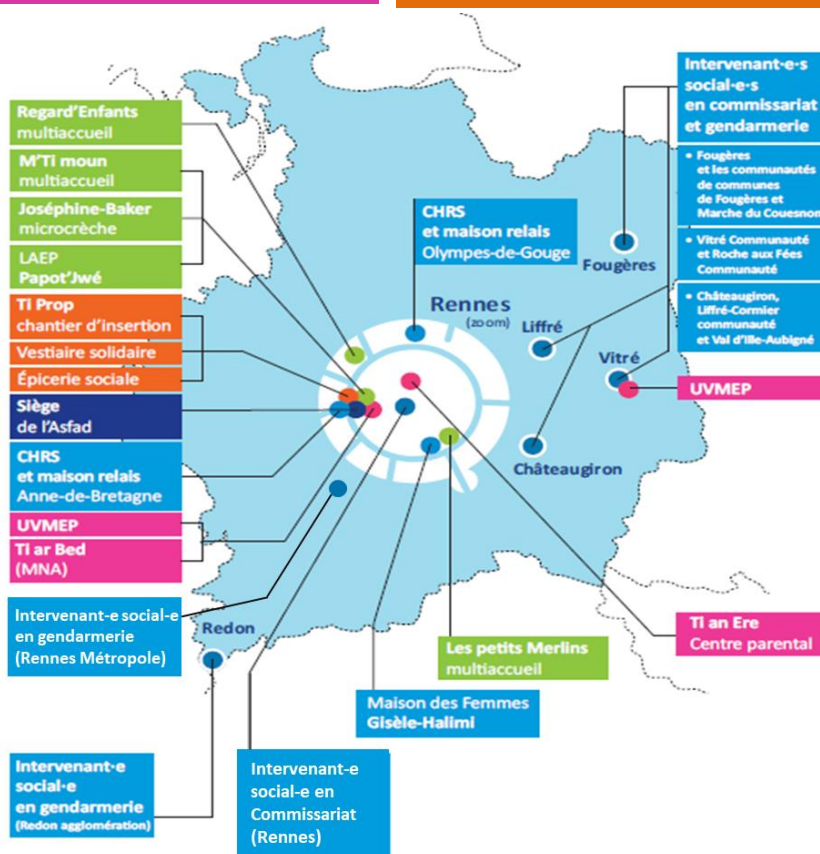
Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

2. Présentation du pôle et du service

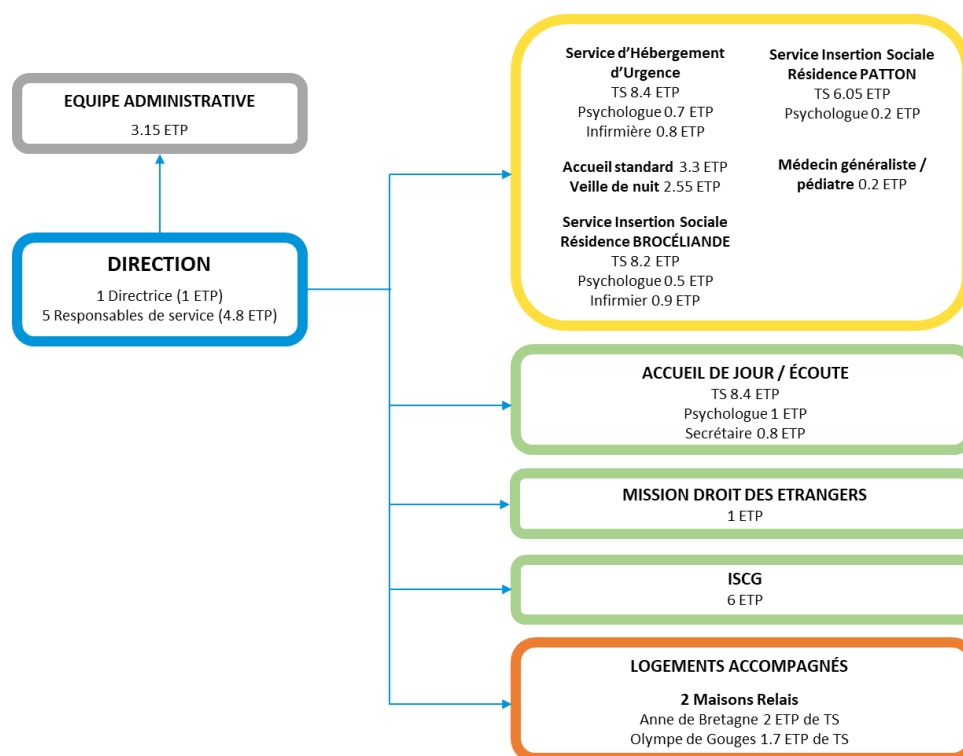
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 11 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi, la mission Droits des étrangers/droit international de la famille.

Activités du Pôle :



ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2025



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins, il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.es de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.es, direction, membres du conseil d'administration). Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Comment vit le pôle ?

- Un conseil de pôle qui se réunit 3 fois par an :

Il permet d'échanger sur les actualités des services ainsi que sur les évolutions du public, des besoins, des politiques publiques...

- Une journée de pôle tous les 2 ans :

Cette journée rassemble tou.tes les professionnel.les de tous les services du pôle. L'objectif est de favoriser l'interconnaissance, entre salarié.es et entre services. Elle favorise également le sentiment d'appartenance au pôle et à l'association et permet de développer une culture ou des pratiques communes en travaillant sur une thématique transversale.

- Des groupes de travail en interservices du pôle sur des problématiques communes.

2.2 Les Intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie

Les actualités importantes de l'année 2025 :

➤ Des mouvements au sein du service :

- Départ de l'ISG de Chateaugiron / Liffré-Cormier / Val d'Ille Aubigné fin septembre 2025 ;
- Arrivée de la nouvelle ISG pour ce même territoire début novembre 2025 suite à un mouvement en interne (cette professionnelle occupait auparavant le poste de l'ISCG Fougères / Couesnon Marches de Bretagne) ;
- Suite au départ de l'ISCG de Fougères / Couesnon Marches de Bretagne (cf. mouvement en interne), arrivée d'une nouvelle ISCG pour ce territoire le 12 novembre 2025, diplômée éducatrice spécialisée ;
- Accueil d'une stagiaire en formation d'assistante de service social pendant 6 mois (octobre - avril).

Ce départ, ce mouvement en interne et ce nouveau recrutement ont finalement laissé peu de vacance sur les 2 territoires concernés :

- 1 mois pour le poste de Chateaugiron / Liffré-Cormier / Val d'Ille Aubigné
- 10 jours pour le poste de Fougères / Couesnon Marches de Bretagne

Depuis juin 2024, l'équipe est toujours au complet et se stabilise dans sa nouvelle composition. Le travail sur le projet de service est en cours de finalisation.

Pour rappel, l'Asfad compte 6 postes d'intervenant social en commissariat et gendarmerie. En 2025, 4 d'entre eux étaient diplômés éducateur.rice spécialisé.e, les 2 autres assistant.es de service social.

➤ Des postes atypiques :

Tous ces changements mobilisent les intervenants car pour chaque nouveau recrutement d'un.e ISCG, des temps d'immersion sont organisés auprès des collègues en poste. Cela nécessite de recréer une dynamique de travail avec les forces de l'ordre et les partenaires du territoire. En 2025, le mouvement en interne a permis un tuilage de la nouvelle ISCG de Fougères / Couesnon Marches de Bretagne par l'ancienne ISCG, ce qui s'est avéré très bénéfique.

Les postes d'ISCG reposent sur un financement tripartite, et à ce titre restent fragiles. En outre, leurs lieux d'exercices (gendarmerie, commissariats), leur exposition (environnements à risques, situations très sensibles/graves rencontrées, etc.), leur isolement (seul.e travailleur.euse social.e au sein des brigades ou des commissariats) et pour certains la dispersion géographique de leur territoire, font des ISCG des professionnel.les aux fonctions atypiques à la croisée du social et du judiciaire.

L'activité des ISCG est dense (de 251 à 443 saisines selon les postes), ce qui démontre que ces postes sont de mieux en mieux repérés et donc de plus en plus sollicités. Cela amène les ISCG à devoir prioriser certaines situations en fonction des périodes au cours desquelles ils pourraient se trouver en surcharge d'activité.

➤ Financement des postes :

En Ille-et-Vilaine, les postes d'ISCG font l'objet de convention entre l'Etat, le Conseil Départemental, les EPCI, la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine, le Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine et l'Asfad.

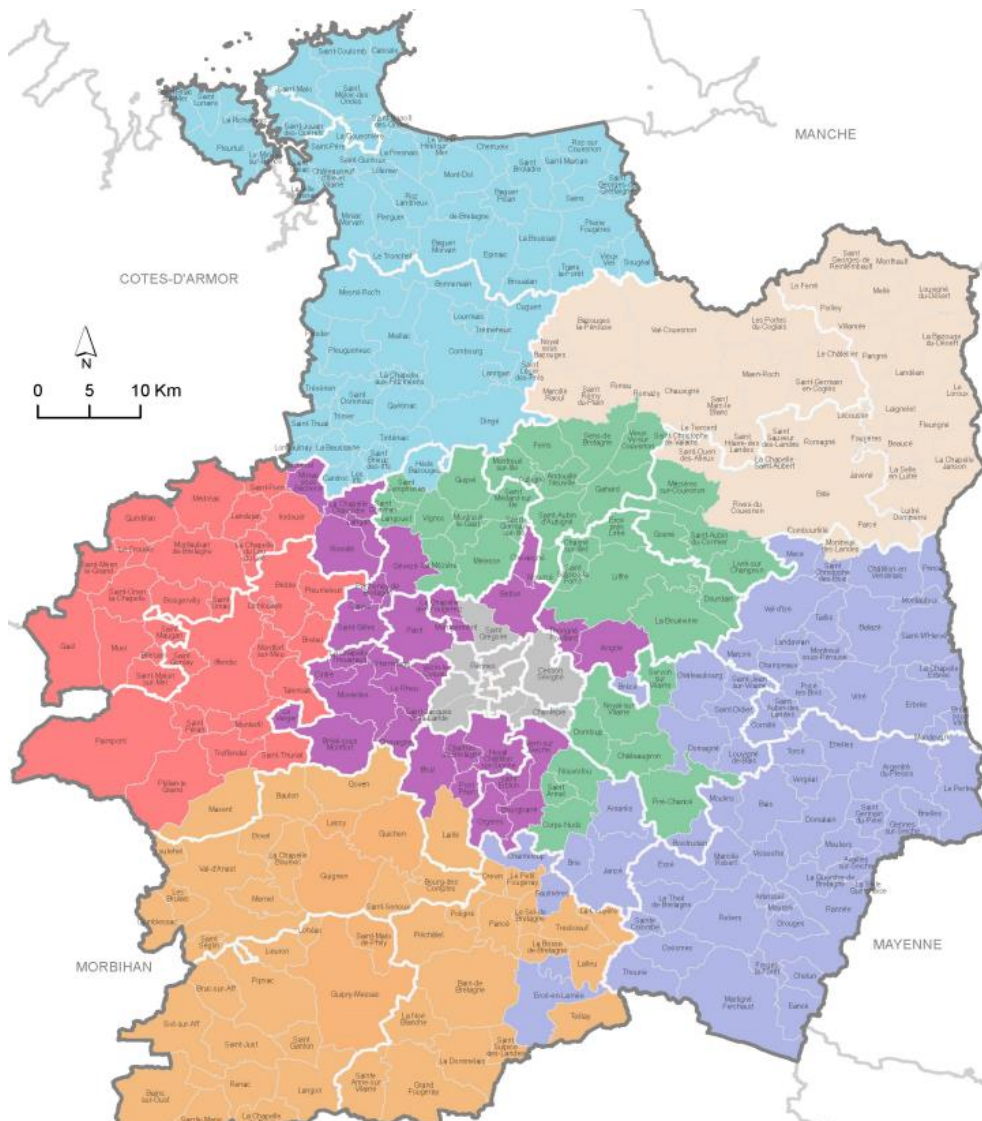
L'Etat, le département et l'EPCI du territoire où est implanté le poste contribuent à hauteur d'un tiers du financement de chacun des postes. La charge principale du poste est la masse salariale (84 %).

2025 a été marquée par le renouvellement d'une convention de 3 ans pour 5 des 6 postes d'ISCG (la convention de l'un des postes étant signée en décalage avec les 5 autres). Cette marque de confiance de la part de nos financeurs ainsi que le soutien des forces de l'ordre dans nos actions nous envoient un signal très encourageant pour la suite.



➤ Carte des territoires couverts par les ISG : à chaque couleur correspond un poste

(en bleu, ISCG porté par l'Amisep 35 et en rouge, ISCG porté par SOS Victimes)

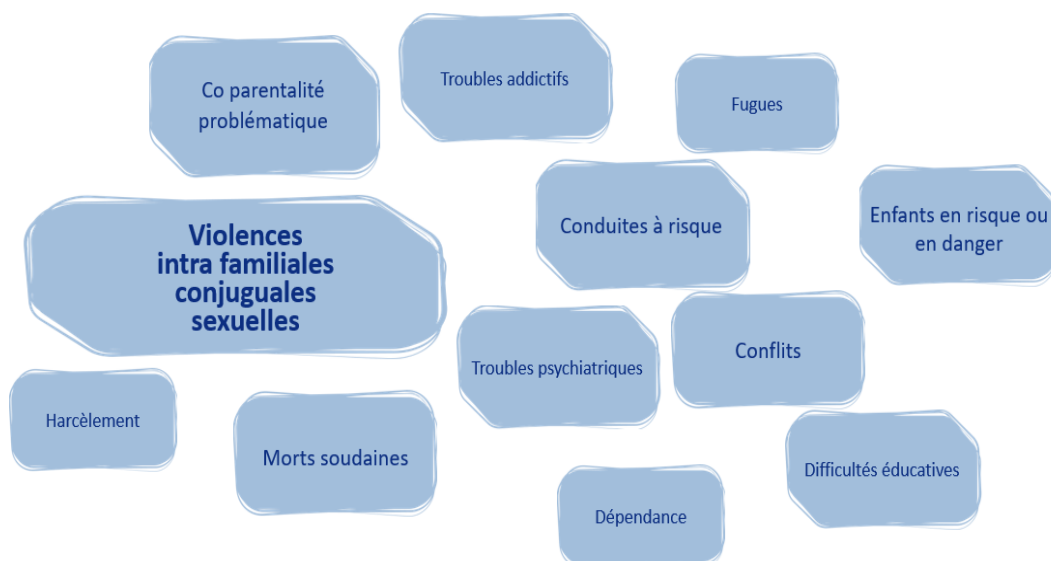


2.3 Les missions de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie

➤ Accueil des publics en détresse dont le traitement ne relève pas (que) des forces de l'ordre :

- Assurer un accueil et une écoute des personnes en situation de détresse ;
- Evaluer la situation globale de la personne ;
- Évaluer les besoins de la personne avec elle ;
- Orienter vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;
- Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies.

➤ Intervention en complémentarité ou non avec les forces de l'ordre sur toute problématique de vulnérabilité :



➤ Une intervention disponible pour toute personne du territoire, qu'elle soit ou non inscrite dans une démarche judiciaire :

- Sur saisine des forces de l'ordre ;
- Par les partenaires ayant repéré une situation de vulnérabilité ou de violences intrafamiliales, qui pourrait nécessiter un dépôt de plainte ;
- Par la personne concernée elle-même, dans une démarche de conseil, notamment si la personne ne désire pas déposer plainte. Il s'agit alors de lui permettre de décider et choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection. Un proche de la personne concernée peut également contacter l'ISCG (parent, ami, hébergeur, etc..) ;
- Sur auto-saisine par l'ISCG elle/lui-même, suite à la lecture des éléments du Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie (CORG, le 17) pour les ISG et du Centre d'Information et du Commandement pour les ISC.

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

1. Synthèse du rapport d'activité

En 2025, l'équipe des ISCG a connu quelques mouvements de professionnel. Les mais ceux-ci n'ont pas ralenti l'activité. En effet, nous pouvons constater une hausse des saisines (+ 126) ainsi qu'une hausse du nombre d'entretiens (+ 600). Cela peut s'expliquer par le fait que l'équipe d'ISCG est complète et

stabilisée depuis 2024, mais aussi par le fait que les ISCG œuvrent pour être visibles. La nature des postes implique un exercice au sein des brigades ou commissariats. Il est ainsi indispensable pour l'équipe de participer à diverses instances, rencontres partenariales, formations hors les murs afin d'être identifiée.

Le nombre de personnes reçues inconnues des services sociaux a légèrement augmenté (+7 %). Le fait marquant de 2025 est le nombre de personnes reçues hors champ pénal, en comparaison à 2024 (+224 personnes), cela peut s'expliquer par la sollicitation plus importante de personnes qui viennent spontanément chercher conseil auprès des ISCG. Par ailleurs, sur certains territoires, l'ISCG se trouve être le seul interlocuteur disponible dans l'attente que les personnes puissent bénéficier d'une prise en charge dédiée.

S'agissant de la vie institutionnelle, 2025 a été marquée par le renouvellement des conventions tri-annuelles entre les financeurs, les forces de l'ordre et l'Asfad. Un signal encourageant pour la suite.

2. Les chiffres clés

Nombre d'ETP dans le service	6 ETP ISCG 0,60 RDS
Nombre de saisines	2 074
Nombre d'entretiens	2 755
Typologie du public	Femmes (1 679) : 81 % Hommes (395) : 19 %
Situations non connues des services sociaux	66 %
Problématique principale	Violence conjugale et intrafamiliale 56 %

Ces chiffres représentent le cumul des interventions des ISCG ou la moyenne.

LES DONNÉES DE L'ACTIVITÉ

La présentation de l'activité par ISCG permet d'effectuer quelques comparatifs.

Sur l'ensemble des ISCG, nous avons comptabilisé **2 074 saisines, soit 126 saisines de plus qu'en 2024**. Cela peut s'expliquer par le fait que l'année 2025 n'a pas connu une vacance de poste de 4 mois à l'Hôtel de Police (comme en 2024) mais aussi du fait de la prise en compte de certaines saisines par la stagiaire assistante de service social (3^{ème} année). Enfin, l'équipe s'est stabilisée, ce qui a permis une activité continue, soutenue par l'identification des forces de l'ordre.

➤ Moyenne de retour sur mise à disposition : 74,5 %

Suite à une saisine par les forces de l'ordre ou un partenaire, l'ISCG se met à disposition de la personne, par un appel téléphonique. Le retour sur mise à disposition signifie que la personne a donné suite à l'appel de l'ISCG. Ce n'est pas toujours le cas.

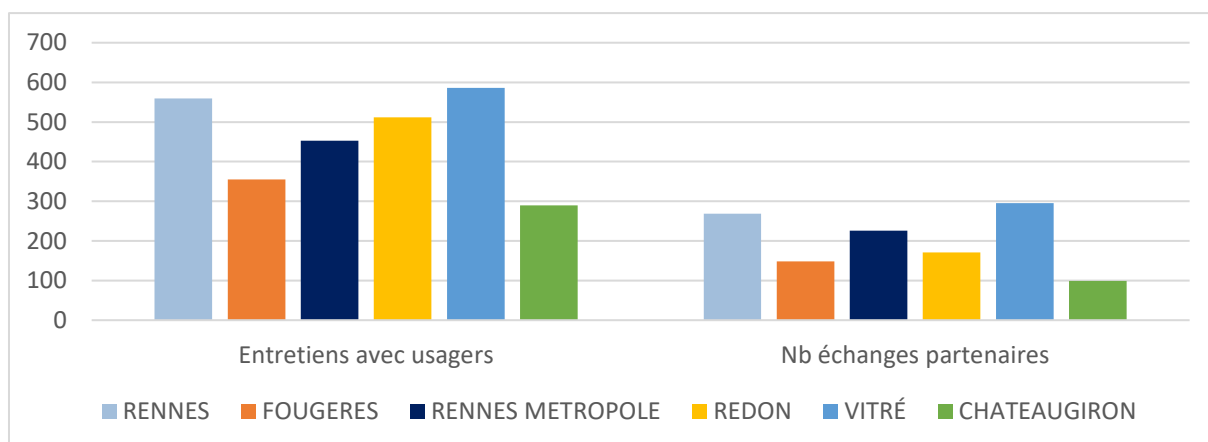
	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISC REDON	ISG VITRÉ	ISG CHATEAUGIRON	TOTAL
Total de saisines	443	300	354	338	388	251	2 074
Retour de mise à disposition	371	186	262	314	272	160	1 565
%	84 %	62 %	74 %	93 %	70 %	64 %	Ratio 74,5 %

Soit une moyenne de retour de mise à disposition très légèrement supérieure à l'année précédente (71,5%, + 3%).

➤ **Nombre global d'entretiens avec les usagers : 2 755**

Une saisine peut générer plusieurs entretiens avec la personne concernée, son entourage, et/ou un partenaire. En 2024, le nombre d'entretiens était de 2 155 soit 600 de moins qu'en 2025.

	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISC REDON	ISG VITRÉ	ISG CHATEAUGIRON	TOTAL
Nb entretiens usager	559	355	453	512	586	290	2 755
Nb échanges partenaires	269	148	226	171	295	99	1 208



Le nombre d'entretiens sur les territoires de Rennes, Redon et Vitré (+ de 500) est supérieur à celui des autres territoires. Pour l'ISC de Rennes, cela s'explique par un plus grand nombre de saisines mais aussi du fait d'une activité continue sans vacance de poste (ce qui était le cas en 2024 durant 4 mois). Pour les postes de Redon et Vitré, cela s'expliquerait davantage par le fait d'avoir reçu plusieurs personnes concernées pour une même saisine, car le nombre de saisine en comparaison à l'année dernière n'a pas augmenté significativement.

Les ISCG ayant pour rôle d'évaluer la situation afin de réorienter vers les partenaires pouvant répondre aux problématiques repérées, il est nécessaire qu'ils aient une bonne connaissance des ressources du territoire.

➤ Travail en réseau et partenaires contactés :

Les ISCG entretiennent des relations privilégiées avec nos collègues en interne de la Maison des Femmes Gisèle-Halimi, notamment pour les territoires de Rennes centre-ville et Rennes Métropole. Des orientations et des échanges de mail, d'appels, sont régulièrement effectués.

Voici la liste non exhaustive des partenaires avec lesquels les ISCG travaillent :

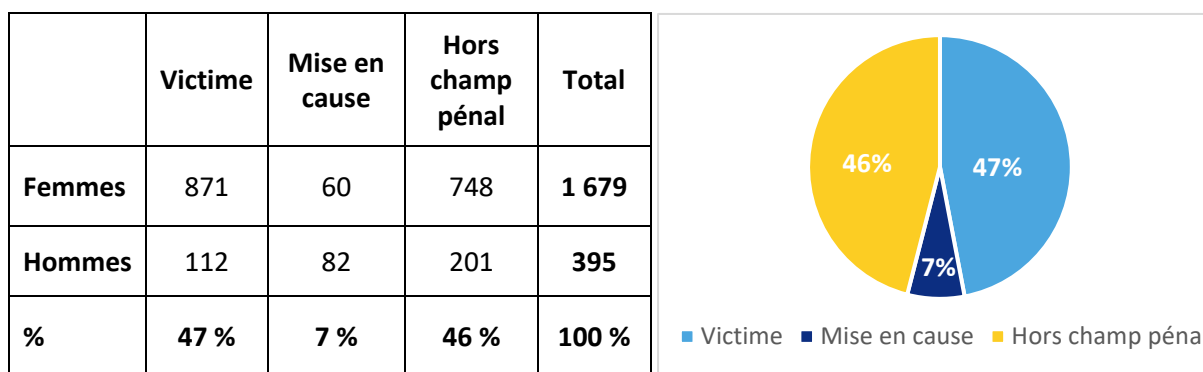
- Secteur social : les CDAS, la CRIP, les CCAS, les missions locales, les services sociaux en faveur des élèves ainsi que les services sociaux du CROUS, la MSA, les CLIC
- Secteur hébergement : SIAO, PAO
- Secteur logement : les bailleurs sociaux
- Secteur médical : le CHGR (notamment l'EMPP), les CMP, les unités de pédopsychiatrie, le CHU de Rennes, le CSAPA/CAARUD, la médecine de ville, le CRIFEM, le Safed, le DAC'tiv, le Centre de santé sexuelle et/ou Planning familial, l'UAPED
- Secteur associatif : l'Asfad, ALFADI, l'UDAF, APE2A Fougères, Filémo, Amicale du Nid BZH
- Secteur justice : Associations d'aide aux Victimes (France Victime, AMISEP anciennement AIS35), CIDFF, barreau de Rennes
- Secteur protection de l'enfance : APASE enfants, PJJ, le SEMO
- Secteur majeurs vulnérables : APASE adultes, ATI
- Services publics : CAF, France Services
- Services territoriaux : mairies, EPCI

➤ Ratio des situations non connues des services sociaux : 65 %

	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISG REDON	ISG VITRÉ	ISG CHATEAUGIRON	TOTAL
Situations inconnues des Services Sociaux	263	186	263	208	260	174	1 354
Total de saisines	443	300	354	338	388	251	2 074
%	59 %	62 %	74 %	62 %	67 %	69 %	Ratio 65 %

Au regard de ce **taux important de situations non connues des services sociaux (+ 7 % en 2025 par rapport à 2024)**, nous pouvons émettre plusieurs hypothèses : un maillage territorial plus ou moins dense, qui peut laisser place à des zones blanches, des problématiques d'accessibilité (absence de permis ou de moyens de locomotion), une méconnaissance de l'existence de ces services ou un besoin d'accompagnement social qui émerge au travers de la saisine, la crainte de faire appel aux services sociaux, etc.

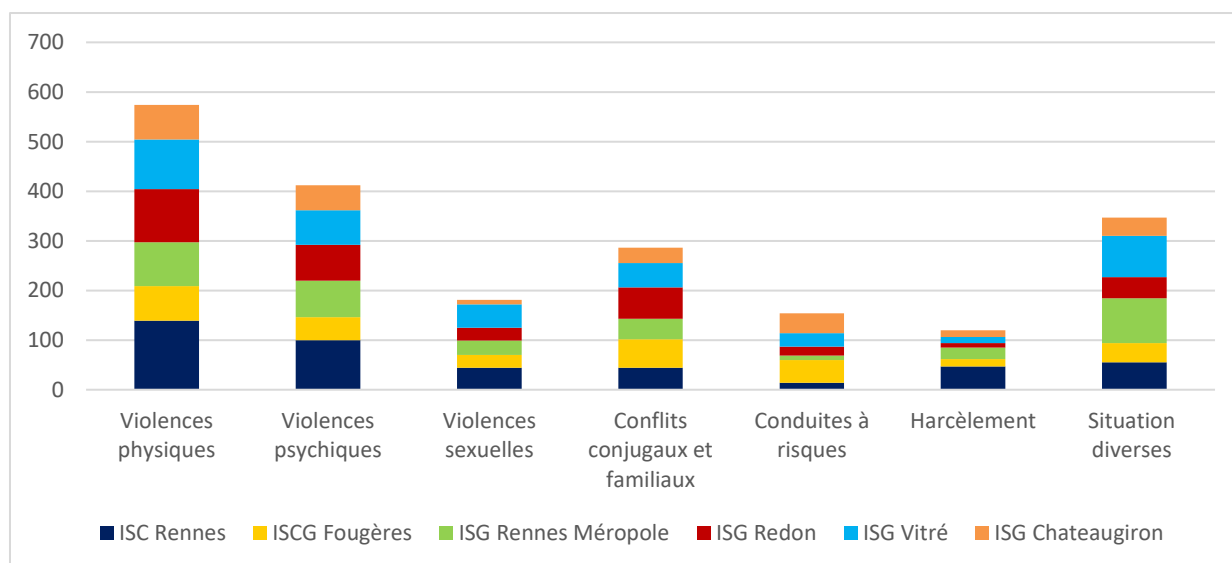
➤ **Ratio femme-homme : 81 % de femmes, majoritairement victimes**



Nous constatons qu'en 2025, il y a 121 victimes de moins qu'en 2024 chez les femmes et 27 victimes de moins qu'en 2024 chez les hommes. Le nombre de mises en cause chez les femmes augmente de 17 personnes en 2025 et de 11 personnes chez les hommes, en comparaison à 2024.

Ce qui est flagrant, c'est l'augmentation significative des personnes reçues hors champ pénal, soit + 224 personnes. Ce fait peut s'expliquer par la sollicitation plus importante de personnes qui viennent chercher conseil auprès des ISCG (difficultés éducatives, situations conflictuelles dans le cadre des séparations, conseils sur les dépôts de plainte, etc.)

➤ **Contexte initial des saisines : 56 % liées à un contexte de violence**



Ce chiffre est stable en comparaison à l'année dernière. Les violences physiques sont largement représentées car elles sont souvent l'élément déclencheur pour faire appel mais elles sont souvent précédées ou cumulées à des violences verbales, psychologiques ou psychiques, exercées pendant des années.

LES VIGNETTES POUR ILLUSTRER LE TRAVAIL MENÉ

Le choix des situations présentées ci-dessous s'est opéré en lien avec des thématiques qui ont traversé l'équipe en 2025 : les violences conjugales au sein du couple âgé ainsi que l'accompagnement au deuil.

1. Vignette clinique secteur police sur les violences conjugales au sein du couple âgé

La fille de Monsieur X, âgée d'une cinquantaine d'années, se présente au commissariat pour signaler via un PV de renseignement sa préoccupation relative à la relation très conflictuelle qu'entreprendraient ses parents âgés. Elle est orientée vers l'ISC suite au PV.

Le père de Madame a 85 ans, sa mère 76. Leur fille décrit un comportement « persécuté et un peu délirant » de sa mère, une main mise sur le père (ne lui laisse pas accéder à une carte bancaire, au téléphone, n'a pas le droit de sortir, le bouscule, refuse toute présence au domicile).

Dans cette situation il apparaît qu'en marge de la situation conjugale « intensément conflictuelle » se posent des questions relatives à la perte d'autonomie du couple, à une probable « dégradation » de la santé mentale de la maman, qui ferme tous les volets, refuse toute visite d'un personnel soignant. Dans un premier temps, l'ISC oriente la fille vers la Conseillère en Gérontologie du CDAS, pour une évaluation de la situation du couple et un éventuel signalement, ainsi que vers le médecin traitant. La fille fait un retour par téléphone une semaine plus tard : un signalement est pris en compte au CDAS et l'équipe mobile de psychiatrie va venir voir la mère à domicile.

Quelques semaines plus tard, l'ISC prend connaissance sur les mains courantes d'intervention de Police Secours d'un passage d'une patrouille au domicile du couple. Le 17 a été composé par les voisins. Madame X se montrant très agressive et violente envers son mari et les forces de l'ordre, elle est alors hospitalisée sous contrainte au CHGR.

La mère étant hospitalisée, Monsieur X devient plus accessible à sa fille. Un rendez-vous est sollicité au commissariat avec l'ISC pour échanger avec le père de ce qui semble désormais s'apparenter, dans un contexte de problématique grand âge, à une situation de violence conjugale. Monsieur nomme au fur et à mesure les violences subies, le violentomètre lui permet de mieux caractériser l'accumulation de comportements relevant d'une violence globale (psychologique, administrative, financière, physique). Monsieur pour autant ne souhaite pas déposer plainte contre sa femme avec qui il est marié depuis plus de 50 ans. Il se projette sur un divorce. La famille est orientée vers le CLIC pour avancer sur un projet d'orientation en résidence sénior de Monsieur et vers le CIDFF pour un accompagnement au niveau juridique.

Madame X, qui doit sortir d'hospitalisation, refuse tout projet de séparation. Monsieur se montre très angoissé de son retour au domicile et chemine sur la dénonciation des violences. Il vient déposer plainte au commissariat accompagné de son gendre, est reçu par l'ISC au sortir de sa plainte et orienté vers une avocate de la permanence du Groupe de défense des Victimes du Barreau de Rennes pour une éventuelle ordonnance de protection. Cette ordonnance de protection est accordée à Monsieur, qui reste dans le logement. Le service social du CHGR s'occupe de trouver un autre lieu de vie, en résidence espace et vie pour Madame X lorsqu'elle sort d'hospitalisation.

Une fois sortie, Madame X prend elle aussi attache avec l'ISC de Rennes car elle souhaite être soutenue dans une démarche en tant que victime. Elle ne se considère pas auteure, dit vivre une injustice et veut elle-même dénoncer des violences de Monsieur. Afin de préserver le lien d'accompagnement avec chacun des membres du couple, est proposé à Madame qu'elle soit accompagnée par l'ISG de Rennes Métropole en relais. Le lien est fait avec l'enquêtrice en charge, Madame pourra déposer plainte également pour des violences. L'ISG la reçoit en zone gendarmerie ; entame avec elle un accompagnement sur le volet judiciaire, travaille à une mise en lien avec le service social du CMP où

Madame est désormais suivie et pose avec elle les bases d'une mise sous protection juridique, au vu de ses difficultés. L'ISC et l'ISG demeurent en lien ainsi qu'avec l'enquêtrice en charge de la procédure.

Dans cette situation complexe, on peut percevoir en quoi les violences intrafamiliales sont une partie des difficultés du couple, les volets santé, logement, dynamiques intra familiales occupent une part aussi importante que le volet judiciaire et nécessitent une prise en compte conjointe.

2. Vignette clinique secteur gendarmerie : focus sur l'accompagnement au deuil

Dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sont en mesure d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les proches et/ou témoins confrontés à un décès soudain ou à une mort violente. Ils peuvent être les premiers interlocuteurs sociaux soutenant dans ces moments difficiles.

En 2025, l'équipe d'ISCG de l'Asfad a reçu 21 saisines qui concernent la thématique « accompagnement au deuil ». Pour beaucoup d'entre elles, la saisine fait suite au suicide d'un proche (conjoint, enfant) ou d'un accident mortel.

Lorsqu'ils reçoivent les proches d'une personne décédée, les ISCG peuvent ensuite les orienter vers différents partenaires dont les missions (médicale, sociale, juridique) peuvent répondre aux besoins repérés :

- **La CUMP** (cellule d'urgence médico-psychologique) : une consultation est dédiée à Rennes au traumatisme lié à une confrontation à la mort violente (suite à la découverte d'un proche décédé par suicide, lors d'un accident routier ou ferroviaire...). Elle concerne uniquement les témoins de ces morts violentes, dans un délai maximal de 6/8 jours après l'évènement.
- **Le médecin généraliste**
- **La Caisse d'allocations familiales** : écoute, soutien aux démarches administratives, soutien à la cellule familiale, soutien à la vie quotidienne, pour les allocataires ayant déclaré le décès d'un parent ou d'un enfant.
- **L'association le Geste et le Regard** : composée de bénévoles, l'association accompagne toute personne en situation de deuil (enfants, adolescents, adultes) à travers des ateliers adaptés aux âges, des entretiens individuels et des groupes de parole.

3 ISG ont participé en novembre 2024 à une journée de formation dispensée par l'association Le geste et le regard sur le sujet « **L'enfant, l'adolescent confronté à la mort d'un proche : que dire ? que faire ?** ».

En zone Police, l'ISC travaille de concert avec la psychologue du commissariat. Cette dernière est donc mobilisée en priorité comme interlocutrice pour proposer une écoute dédiée.

3. Vignette clinique secteur gendarmerie : une situation concrète d'accompagnement au deuil

A l'automne 2025, le Centre Opérationnel de la Gendarmerie de Rennes est appelé par une femme qui signale son conjoint retrouvé pendu. Exploitante avec son mari d'une ferme de vaches laitières, elle s'était absentée une demi-heure pour accompagner l'un de ses fils mineurs au collège. C'est elle qui

détachera son conjoint, contactera les secours et la gendarmerie. Cette dernière m'adressera une saisine quelques semaines plus tard. Dans le cadre de la procédure relative à la découverte de cadavre, une enquête administrative a été ouverte. Lors de son audition avec la veuve, l'enquêteur proposera une mise en contact avec l'ISG, ce que Madame acceptera.

Lorsque je contacte Madame, je constate qu'il lui est difficile de planifier un rendez-vous en gendarmerie, compte tenu de son activité, des rendez-vous avec les services vétérinaires. J'entends aussi le sentiment d'être dépassé. Madame a désormais la gestion de l'exploitation agricole à assumer seule, deux enfants encore mineurs à s'occuper.

L'exploitation agricole « qui ne peut s'arrêter de fonctionner » et son rôle de mère semblent agir comme des obligations pour ne pas être malmenée par cet évènement traumatique, tout comme il apparaît comme une forme de violence à son égard en niant la souffrance « parce que ce n'est pas le moment », en l'empêchant de penser à elle, de prendre en compte ses propres besoins, l'obligeant à mettre à l'écart les affects et les émotions qui la traversent.

Madame me dit que la MSA a pu l'orienter auprès d'un psychologue et que ses enfants, en tout cas ceux qui l'ont souhaité, ont pu aussi en bénéficier.

Compte-tenu de ses empêchements, je propose simplement de venir la rencontrer chez elle. En réponse au soutien psychologique qu'elle a pu obtenir et pour donner un cadre à notre rencontre à venir, je lui propose de réfléchir à ses besoins, à sa demande. Il me paraît important qu'elle puisse s'autoriser à penser à elle.

Lors de notre rencontre, Madame va revenir peu à peu sur sa vie avec son mari, sur la violence que celui-ci a subi durant son enfance auprès de sa propre famille mais aussi sur les violences qu'elle-même a subi lors de sa vie maritale. Madame est plongée dans des douleurs et des questions sans réponses qui agissent aujourd'hui comme de nouvelles violences. Je comprends que Madame n'avait pas l'intention de parler autant, que cela n'était ni dans ce qu'elle avait prévu ni dans son tempérament. Elle décrit son conjoint comme taiseux, lunatique mais comme un homme qu'elle a profondément aimé, malgré sa violence, une violence qui n'est pas le sujet de cette rencontre, ce qu'elle me fait comprendre.

C'est peut-être parce que chacun de nous sait qu'il n'y aura pas de seconde rencontre, comme si cette rencontre n'avait jamais existé, que les mots de Madame sont chargés de tant d'émotions. Les propos qu'elle m'adresse sont peut-être, me dis-je, des propos échangés pour la première fois.

Madame vient à me parler de sa demande à laquelle elle a pris le temps de réfléchir. Elle voudrait que je lui trouve un groupe de parole, même loin, où elle puisse échanger, avec d'autres femmes comme elle (entendre des femmes qui ont perdu leur conjoint dans des morts violentes). C'est au sein d'un groupe de pairs et en tant que veuve, dans des circonstances violentes, qu'elle souhaite trouver une forme de soutien. Elle est prête à se rendre à Rennes si besoin. Je comprends que l'éloignement géographique est même nécessaire et qu'il constituera au contraire, un moment et un lieu uniquement pour elle.

Après quelques recherches auprès de partenaires, je laisserai à Madame et après les avoir contactés, les coordonnées d'une association, « le Geste et le Regard » qui aide les personnes à appréhender la fin de vie et le deuil, en organisant des espaces de rencontres et d'échanges. Hasard du calendrier, cette association proposera à Madame de participer à un groupe de parole qui débutera quelques semaines plus tard, à condition de s'engager pour la durée du cycle, soit une dizaine de rencontres, espacées d'environ un mois.

Une collaboration forces de l'ordre – ISCG indispensable :

Au fil des années, la collaboration entre ISCG et forces de l'ordre se renforce parce que la confiance s'installe mais aussi parce que les forces de l'ordre constatent une réelle plus-value et complémentarité à travailler avec les ISCG.

Ainsi, lors des COPIL, instances importantes pour la pérennité des postes d'ISCG et la reconnaissance de leur travail, les gendarmes et policiers sont favorablement présents pour ré-affirmer auprès des financeurs la nécessité de reconduire les financements. En effet, ils mettent en avant le fait que les ISCG trouvent des solutions pour le versant social et qu'ils sont le lien indispensable avec des organismes qui seraient plus réfractaires à échanger des informations avec la police ou la gendarmerie. Leur intervention vient compléter la réponse pénale et permet de trouver des solutions pérennes pour éviter les récidives. La pertinence des postes d'ISCG est également de plus en plus reconnue et appréciée par les communautés de communes.

LES TEMPS INSTITUTIONNELS ET PARTENARIAUX

➤ Temps partenariaux :

- Participation des ISCG aux réunions des réseaux VIF
- Rencontre des ISG du département tous les 2 mois à la M2PF
- Participation à l'instance régionale avec l'ANISCG
- Participation à certains évènements autour de la journée du 25 novembre
- Participation à des CLSPD / CISP (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) des territoires concernés
- Participation aux réunions de lancement de l'ASIP
- Participation aux Conventions territoriales globales en lien avec la CAF et les EPCI
- Rencontre avec SOS Victimes
- Animation d'un stage de responsabilisation (2 jours) auprès des auteurs de violences (SPIP)
- Animation de temps de sensibilisation (1/2 journée) : auprès des collègues de la Maison des femmes Gisèle Halimi au sujet du dépôt de plainte, auprès des salariés des CCAS de Chateaugiron Communauté au sujet de la méthodologie d'entretien avec les victimes de VIF
- Intervention en formation d'aide-soignant à l'IFAS de Redon sur la sensibilisation aux violences conjugales
- Intervention lors de la formation "L'impact des violences intrafamiliales sur les mineurs : Comprendre pour mieux repérer" organisée par la PJJ
- Rencontres régulières avec les représentants des collectivités territoriales (notamment les communautés de commune)
- Rencontres régulières avec les forces de l'ordre

➤ Temps institutionnels :

- Assemblée Générale de l'Asfad
- Journée Réunion plénière associative
- Conseil de pôle cohésion sociale
- Réunions d'équipe ISCG mensuelles
- Réunions d'élaboration du projet de service
- Analyse de la pratique mensuelle spécifique aux ISCG

- COPIL et bilans internes une fois par an, pour chaque poste ISCG
- Participation aux inspections annoncées des brigades

Tous ces temps favorisent les liens entre les ISCG et l'ensemble des services de l'Asfad, à échanger sur des pratiques professionnelles. Ils contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à leur association.

➤ Formations :

- « *Du dépistage des violences au recueil de la parole* » - Parcours de l'enfant à l'UAPED, EPRED/UAPED (janvier 2025)
- Journée départementale Vie Affective Relationnelle et Sexuelle, PCESS (mai 2025)
- Colloque Vents d'Ouest sur « *L'adolescent dans sa famille* », PEGASUS (novembre 25)
- « *Les violences de genre ont-elles un âge ? De l'enfance au grand âge : spécificités et continuum des violences* » journée d'étude Rennes Métropole (novembre 2025)
- Conférence sur le contrôle coercitif, organisée par l'équipe du SHU de l'Asfad (décembre 2025)
- Participation aux sensibilisations proposées par Ado Sexo

POUR 2026

- Finaliser l'écriture du projet de service
- Poursuivre la communication sur les postes : auprès des élu.es, des partenaires, par le biais de la newsletter
- Poursuivre le renforcement du travail partenarial

GLOSSAIRE

AMISEP	Association Morbihannaise d'Insertion Sociale et Professionnelle
APE2A	Association de promotion de l'enfance, de l'adolescence et de l'adulte
ASIP	Accueil Social Inconditionnel de Proximité (dispositif du Conseil départemental)
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CHGR	Centre Hospitalier Guillaume Régnier
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-Psychologique
CRIFEM	Equipe Mobile de crise intrafamiliale
CRIP	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAC'tiv	Dispositif d'Appui à la Coordination en Territoires d'Ille-et-Vilaine
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
FILÉMO	Association Rennaise en santé mentale (consultations psychologiques)
IFAS	Institut de Formation d'Aides-Soignants
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PAO	Parcours d'Appui et d'Orientation
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP	Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
UAPED	Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales